

La responsabilité civile professionnelle et la protection juridique pour les agents commerciaux

Le contrat Responsabilité Civile Professionnelle couvre l'agent commercial qui exerce cette activité pour le compte d'un ou plusieurs agents immobiliers



LES + POUR MOI PROFESSIONNEL

- Je propose à mes agents commerciaux le choix d'un partenaire reconnu afin de se conformer à leurs obligations légales de responsabilité civile professionnelle.
- Ils sont ainsi couverts pour les sinistres qui mettent en jeu leur responsabilité.
- Mes agents commerciaux exclusifs ou non bénéficient d'une couverture optimale en cas de faute professionnelle.
- Ils sont garanties au titre des conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle et de la Responsabilité Civile Exploitation auxquelles ils peuvent être exposés dans l'exercice de leur activité.
- Mon propre contrat RCP n'est pas impacté par les sinistres causés par mes agents commerciaux.

MON ACCOMPAGNEMENT PAR GALIAN-SMABTP

- GALIAN-SMABTP propose à mes agents commerciaux des garanties adaptées à leur activité.
- GALIAN-SMABTP met à leur disposition une équipe civile dédiée, spécialisée en responsabilité professionnelle.

LOI ALUR

La Loi Alur du 24 mars 2014 impose aux agents commerciaux de contracter une assurance contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle.

“ *Un agent commercial a omis d'établir le diagnostic d'assainissement des eaux. Or, le bien sous promesse de vente est mal raccordé. Son omission est couverte par la RCP AGENT COMMERCIAL.* ”

“ *Suite à la perte des clés du bien confié à la vente par un agent commercial, le client est obligé de changer l'ensemble des serrures. La prise en charge a été effectuée grâce au contrat RCP AGENT COMMERCIAL.* ”

“ *En tant qu'agent commercial, il y a une contestation sur le montant de votre commission. La RCP ne garantit pas ce type de litige, seule la Protection Juridique pourra défendre vos droits et prendre en charge les frais de procédure.* ”

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

Les garanties ci-dessous sont accordées selon les conditions, limites et exclusions prévues aux conditions générales : Réf CG_RCACO_112024 GALIAN6SMABTP

GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE	FRANCHISE PAR SINISTRE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	250 000 €	10 % du montant du sinistre avec un minimum de 600 € et un maximum de 700 €
Dont biens confiés (perte de clé)	20 000 €	250 €
RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION		
Dommages corporels et immatériels confondus	8 000 000 €	Néant sur les dommages corporels
Dont :		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 525 000 €	500 €
• Dommages matériels et immatériels non consécutifs	100 000 €	
RISQUES ANNEXES		
Archives et supports d'information	31 000 € par sinistre	
Recours et défense pénale (1)	10 000 € par sinistre	50 000 € par année d'assurance
EN OPTION : PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS COMMERCIAUX		
Périmètre d'intervention :	25 000 €	
• Activité professionnelle et outil de travail	Budget Amiable : 2 500 €	
• Sécurisation des transactions		
• Recours pénal	Expertise Judiciaire : 3 000 €	
• Défense pénale et disciplinaire		
• Infraction au code de la route		
		-
		Sans franchise Seuil d'intervention Amiable

En cas de sinistre engageant plusieurs des responsabilités ci-dessus, le maximum garanti ne peut excéder 8 000 000 € par sinistre.

(1) Les actions pour recours inférieurs à 300 € ne sont pas prises en charge par l'assureur.

Découvrez l'intégralité de l'offre GALIAN-SMABTP sur www.galian-smabtp.fr

GALIAN-SMABTP, créé par et pour les professionnels de l'immobilier, a pour mission d'accompagner les agents immobiliers, administrateurs de biens et syndics de copropriétés. Avec 60 ans d'expérience et près de 12 000 clients sociétaires, GALIAN-SMABTP sécurise le développement des vos activités et base son accompagnement sur une offre de produits et services adaptée régulièrement.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

APPELEZ LE : 01 58 01 46 01

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H30

AGENTCO.IMMO@GALIAN6SMABTP.FR

